

Paraît lorsque la
Municipalité le juge
nécessaire

(Affiché dans les trois
villages et publié sur le site
communal).

N° 02/13

INFORMATIONS OFFICIELLES

www.goumoens.ch
greffe@goumoens.ch

Commune de
Goumoëns



Passeport vacances 2013

La vente des passeports vacances aura lieu au Greffe municipal la semaine du **29 avril au 3 mai 2013** durant les heures d'ouverture du bureau. (*Prière d'apporter une photo récente type passeport*).

Périodes du passeport vacances :

- du lundi 8 au dimanche 21 juillet
- du lundi 12 au dimanche 25 août
- **Traditionnel** : pour les enfants nés entre le 1^{er} juillet 1997 et le 30 juin 2004 / Prix : Fr. 45.00 pour le 1^{er} enfant et Fr. 40.00 pour le 2^{ème} et suivants de la même famille.
- **Farniente** : pour les enfants nés entre le 1^{er} juillet 1997 et le 30 juin 2000 / Prix : Fr. 25.00.

Agence postale

Nous rappelons ici les services proposés, soit : Dépôt d'envois : lettres, recommandés, colis, envois en nombre de 50 à 500 pièces, etc. Paiements uniquement avec les cartes PostFinance et Maestro. Retraits d'argent : Petits montants. Timbres-poste : Carnets de 10 timbres à Fr. 2.00, Fr. 1.00 et à Fr. 0.85. Timbres-poste spéciaux. Vignettes autoroutières.

Recensement des chiens 2012

Les propriétaires ou détenteurs de chiens sont tenus de déclarer au Greffe municipal **jusqu'au 15 avril 2013** :

- Les chiens achetés ou reçus en 2012;
- Les chiens nés en 2012 et restés en leur possession;
- Les chiens abattus, vendus ou donnés en 2012;
- Les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.

Ancien local de l'épicerie « Au P'tit Marché » - Pizzas à l'emporter

Nous informons que la « Pizzeria des Anges » a ouvert ses portes le 25 mars dernier à la route d'Eclagnens 6 à Goumoëns-la-Ville.

Commande groupée de drapeaux « Goumoëns »

Les personnes intéressées par la commande d'un drapeau de la nouvelle Commune sont priées de s'annoncer auprès du Greffe municipal d'ici au **15 mai 2013**. Toute information peut être demandée au secrétariat communal.

Sacs à ordures

Les personnes qui n'ont pas reçu leur sac poubelle 17 litres gracieusement offert peuvent venir le retirer au Greffe municipal.

Révision de citernes – RAPPEL

Il est rappelé aux détenteurs de citerne(s) qu'il n'y a plus d'invitation à réviser envoyée par la Commune. Ils sont dès lors seuls responsables de leur(s) installation(s).

Conseil communal

Dans sa séance du 5 décembre 2012, le Conseil communal a :

- Accepté, avec ses amendements, le préavis municipal n° 06/2012 relatif à l'adoption du règlement communal sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets.
- Accepté le préavis municipal n° 08/2012 relatif au budget 2013.

Nous rappelons ici que les procès-verbaux des séances du Conseil communal peuvent être consultés sur le nouveau site communal www.goumoens.ch

La Municipalité